



Conditions de travail

Les ouvriers agricoles travailleront un peu moins



Les agriculteurs recourants craignent pour la capacité concurrentielle de l'agriculture genevoise. OLIVIER VOGELSANG

Laure Gabus

Le Tribunal fédéral a débouté AgriGenève et 64 agriculteurs qui s'opposaient à une baisse des heures de travail

Dans la balance de la justice, la santé des ouvriers agricoles pèse plus lourd que la concurrence économique entre les cantons. Soixante-quatre agriculteurs genevois et leur organisation faitière, AgriGenève, ont recouru, en vain, contre une modification du contrat type de travail de l'agriculture genevoise réduisant les horaires du secteur. Le Tribunal fédéral (TF) les a déboutés en juillet. La nouvelle mouture du texte prévoit une moyenne annuelle de 45 heures hebdomadaires, contre 47,5 heures précé-

demment. En revanche, la possibilité de travailler jusqu'à 50 heures certaines semaines est maintenue.

Les recourants, maraîchers, arboriculteurs et vigneron – principaux employeurs de travailleurs agricoles – s'opposaient principalement à «une augmentation du coût horaire de la main-d'œuvre de 5,3%», qui «pénaliserait sérieusement la capacité concurrentielle de l'agriculture genevoise par rapport à celle des autres cantons». Conscients des différences entre les cantons, les juges de Mon-Repos n'ont toutefois pas tenu compte de leur

crainte, arguant que la diminution du temps de travail vise «un but de protection de la santé des travailleurs» de ce secteur «physiquement exigeant», et souligné «qu'il s'agit là d'une raison objective, relevant de l'intérêt public».

45 heures, un record

L'agriculture est un des rares secteurs encore régulés au niveau cantonal et non pas au niveau fédéral. Avec 45 heures de travail hebdomadaire, pour un salaire minimum brut de 3300 francs, Genève offre les meilleures conditions de travail de Suisse dans l'agriculture. Une victoire qui réjouit davantage le Syndicat interprofessionnel des travailleurs (SIT) que François Erard, directeur d'AgriGenève. «Genève exporte en moyenne 70% de sa production agricole en Suisse.

On ne peut et on ne veut pas faire lever sur les salaires, fixés par le contrat type. On ne peut pas faire lever sur les prix car on est au début de la chaîne de production. Du coup, cette réduction des horaires va nous coûter très cher.»



Un point de vue relativisé par Simon Descombes, secrétaire syndical au SIT: «L'agriculture genevoise se caractérise par une production industrielle hors-sol. Les statistiques montrent que le revenu des Genevois par hectare est plus élevé que celui d'autres exploitants en Suisse, qui cultivent dans des conditions parfois très différentes.» Le syndicaliste précise que la main-d'œuvre agricole travaille toujours plus d'heures que d'autres travailleurs effectuant des tâches pénibles. «Dans le bâtiment, par exemple, l'horaire moyen est de 40,5 heures par semaine pour 4200 francs minimum et avec la possibilité d'une retraite anticipée», précise-t-il.

Si cette loi ne résout «en rien» le problème de la concurrence allemande, François Erard admet «que fédérer les consommateurs locaux autour de l'agriculture genevoise via la restauration collective, notamment, est le gros cheval de bataille des producteurs du canton». A terme, la conquête de cette clientèle permettrait «de diminuer un petit peu» leur dépendance au marché national.

Vers une loi nationale?

Forts de la décision du TF, AgriGenève et le SIT se rejoignent désormais sur un point: la nécessité d'harmoniser les conditions de travail des ouvriers agricoles à l'échelle du pays. «On dénonce les

distorsions par rapport aux travailleurs européens depuis des années. Or, on a la même situation chez nous. Ce n'est pas normal. On va tout mettre en œuvre pour que cela s'améliore», avertit le directeur d'AgriGenève.

Le SIT prévoit aussi un combat dans ce sens: «Le premier pas serait que tous les cantons indiquent un salaire minimum dans leur contrat type. Ensuite, il faudrait changer le Code des obligations pour que le secteur soit régulé au niveau fédéral. Tout cela pousserait les autres cantons à appliquer des conditions de travail comparables à celles de Genève», espère Simon Descombes.